

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.168

**Mise en accessibilité
du réseau de
transport du
GrandAngoulême :
demande de
prorogation de délai
pour le dépôt du
SDA/AD'AP Transport
de l'agglomération**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Annie MARC

Absent(s) :

Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.168**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUE DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**MISE EN ACCESSIBILITE DU RESEAU DE TRANSPORT DU GRANDANGOULEME :
DEMANDE DE PROROGATION DE DELAI POUR LE DEPOT DU SDA/AD'AP TRANSPORT
DE L'AGGLOMERATION**

Le GrandAngoulême a approuvé son schéma directeur d'accessibilité des transports en 2009 conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005. Depuis cette date, l'agglomération s'est engagée dans la mise en accessibilité de son réseau de transports urbains.

Toutefois, au regard de l'accessibilité du réseau qui ne sera que partielle en 2015, le GrandAngoulême a décidé de réaliser un Schéma Directeur d'Accessibilité / Agenda D'Accessibilité Programmé (SDA/AD'AP) de transport, dispositif introduit par l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui permet :

- de bénéficier de 3 ans supplémentaires pour réaliser la mise en accessibilité du réseau
- de surseoir au risque d'être exposé à la sanction pénale prévue pour non respect de la loi.

Le projet de SDA/AD'AP transport doit être déposé pour approbation auprès de l'autorité administrative dans les douze mois suivant la publication de l'ordonnance du 26 septembre 2014 soit avant le 27 septembre 2015. Or, la mise au point de ce document stratégique nécessite notamment :

- de définir les arrêts prioritaires du réseau selon des critères précis établis par décret 2014-1323 et d'en arrêter la liste par délibération du GrandAngoulême, après concertation ;
- de dresser un état des lieux de l'accessibilité du matériel roulant et surtout de tous les arrêts prioritaires ;
- de définir la stratégie de mise en accessibilité des arrêts prioritaires et du matériel roulant en concertation avec les différents acteurs du territoire concernés par l'accessibilité et de planifier techniquement et financièrement sur 3 ans les travaux relatifs aux arrêts prioritaires ;
- de conduire une démarche de dérogation pour les éventuels cas d'impossibilité technique avérée, avec mise en place dans ce cas de mesures de substitution.

Dans ce cadre, l'objectif réglementaire de dépôt du SDA/AD'AP pour le 27 septembre 2015 ne pourra être respecté au regard :

- des caractéristiques techniques et de la complexité du réseau de bus du GrandAngoulême qui compte plus de 1000 points d'arrêts qu'il convient d'analyser, avec nécessité de réaliser une étude approfondie in situ de plusieurs centaines de points d'arrêts ;
- de la nécessité de mettre en place une démarche étroite de concertation avec la STGA, les associations représentatives du handicap, les gestionnaires de voirie, etc.

Aussi, et conformément aux dispositions introduites par les textes réglementaires, il est proposé de déposer auprès de l'autorité administrative une demande de prorogation de délai de 12 mois pour le dépôt du SDA/AD'AP pour difficultés techniques.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 18 juin 2015,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à demander une prorogation de délai de 12 mois pour difficultés techniques pour le dépôt du SDA/AD'AP transport du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 juin 2015	<u>Affiché le :</u> 26 juin 2015